

PIRACEF Programme intercantonal romand pour l'enseignement des activités créatrices et de l'économie familiale **Spécificités cantonales valaisannes pour l'admission dans le programme PIRACEF**

Phases d'admission

1. Après une première sélection, les inscriptions enregistrées par la HEP-VS sont transmises au Service de l'enseignement pour autorisation. Un nombre limité de candidats est défini tenant compte d'une clé de répartition romande, des besoins institutionnels et des ressources financières.
2. Sur la base des autorisations délivrées par les autorités d'engagement, la Commission d'admission (Conseil académique des HEP romandes) arrête la liste des admissions. Les candidats admis entrent dans le programme PIRACEF : en cas de refus pour cette année, les candidats doivent effectuer une nouvelle demande d'inscription l'an prochain.

Échéance des inscriptions : 27 JANVIER 2017

Document nécessaires à l'inscription

1. Formulaire d'inscription dûment complété
2. Un CV
3. Une lettre de motivation
4. Une photo passeport (ne pas fixer avec un trombone)
5. Une copie des titres obtenus (enseignement, domaine technique,...)
6. Description de la situation professionnelle actuelle ou prévisible dans laquelle s'inscrit le projet de formation

Coût de la formation

La part des coûts de formation des étudiants pour le canton du Valais est de :

	Coût de la formation	Frais de matériel EF	Frais de matériel AC	Frais d'inscription	Frais d'immatriculation
DAS	20'000.-	700.-	1'400.-	100.-	500.-/semestre

Le canton du Valais prend à sa charge le coût de la formation de base.

La part à charge des étudiants comprend les frais de matériel, les frais d'inscription et d'immatriculation, soit pour le DAS :

- En économie familiale : 3'800.-
- En activités créatrices : 4'500.-

Les déplacements ainsi que l'éventuelle perte de gain liée à la journée de formation du mercredi sont à charge des étudiants.

La formation en sciences de l'éducation de 30 crédits ECTS exigée aux non-porteurs d'un titre d'enseignement est en partie à la charge des participant-e-s, soit Fr. 200.- par crédit (montant total de Fr. 6000.- / Fr. 2000.- par année de formation).

Formation requise par le canton

Le canton du Valais a fixé le niveau de formation DAS (40 crédits) permettant l'accès aux activités professionnelles de maître-esse d'économie familiale (CO) ou d'activités créatrices et manuelles pour l'école primaire et le cycle d'orientation avec un complément de 30 crédits ECTS en sciences de l'éducation pour les non-porteurs d'un titre d'enseignement.

Contrat de formation

Un contrat signé lors de l'entrée en formation exigera un engagement à demeurer, sous réserve de la disponibilité en termes de place de travail, un certain nombre d'années au service de l'Etat du Valais.

Renseignements

Personne de contact

Bruno Clivaz
Laurent Emery
Rachel Bircher-May

Bureau

HEP-VS
Animation AC
Animation EF

No de téléphone

079 446 03 82

E-mail

bruno.clivaz@hepvs.ch
laurent.emery@hepvs.ch
rachel.birchermay@hepvs.ch